CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CE)

Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries
Québec
Direction générale

PROCÈS-VERBAL

DATE : mercredi 10 juin 2026
HEURE : 18 h 15
LIEU : Bibliothèque

école des SENTIERS

Présences			
Line Murray	Directrice	Olivia Armishaw	Élève (*présidente)*
Lucie Daeppen	Directrice adjointe	Dave Bérubé	Parent
Marie-Elaine Dufour	Gestionnaire administrative d'établissement	Dominique Joyal	Parent
Mariève Bureau	Directrice adjointe	Inouk Tremblay-Desmeules	Parent
Sabrina Savard	Directrice adjointe	Marta Gago	Parent
Édith Gauthier	Parent *(présidente)*	Sylvain Leblanc	Parent
Annie Létourneau	Parent *(vice-présidente)*		
Annie Lagacé	Enseignante		
Bruno Boucher	Enseignant		
Émilie Thibault	Enseignante		
Isabelle Beaudet	Enseignante		
Karyne St-Pierre	Enseignante		
Léonie Milhomme	Enseignante		
Magalie Ndion	Technicienne en éducation spécialisée		
Myriam Nadeau	Psychoéducatrice		
Absences			
Claudia Felteau	Parent substitut	Yasmine Nait-Chabane	Élève (*vice-présidente)*
Mamadi Fatoumata Cissé	Parent *(représentant : comité de parents)*		
Nori Okamoto	Parent substitut		

Sujets	**Discussions**	**Suivis**	**Résolutions**
1. Ouverture de la séance;	Madame Édith Gauthier, présidente, procède à l'ouverture de la séance, souhaite la bienvenue à tous et vérifie que le quorum est atteint. Madame Mélanie Daudelin fait fonction de secrétaire. La direction présente madame Sabrina Savard, nouvellement directrice adjointe responsable des élèves de 1re et 2e secondaire. Par ailleurs, les membres sont informés que monsieur Louis-Philippe Côté ne se joindra finalement pas à l'équipe des Sentiers à titre de directeur adjoint, ayant accepté un mandat dans un autre établissement scolaire.		

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CE)

Sujets	Discussions	Suivis	Résolutions
2. Adoption de l'ordre du jour;	La présidente donne lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par monsieur Sylvain Leblanc, appuyé par madame Myriam Nadeau, que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté; l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.		#CE 25/26-29
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2026;	La présidente invite les membres à émettre tout commentaire ou toute correction au sujet du procès-verbal de la séance du 12 mai 2026. Un membre indique que deux corrections doivent être apportées au point 12. Information du parlement étudiant, plus précisément dans le dernier paragraphe : - Le mot « let » est remplacé par « le »; - Le mot « Der » est remplacé par « De ». Sur la proposition de monsieur Dave Bérubé, appuyé par madame Isabelle Beaudet, le procès-verbal de la séance du 12 mai 2026 est modifié conformément aux corrections demandées et approuvé à l'unanimité.		#CE 25/26-30
4. Suivis au procès-verbal de la séance du 12 mai 2026;	Point 14.1 : Horaire de l'école et autobus du Réseau de transport de la Capitale (RTC) : Comme prévu, le sujet a été abordé lors la séance du comité de participation de l'établissement (CPE) du 12 mai 2026. La direction confirme qu'à compter de l'an prochain, un billet signé par la direction sera remis, dans l'agenda, à l'élève devant quitter cinq minutes plus tôt son dernier cours de la journée afin de prendre l'autobus à temps. Les demandes seront traitées au cas par cas.		
5. Questions diverses;	Aucune question diverse.		
6. Approbation des activités et sorties éducatives;	Le calendrier des activités et des sorties éducatives nécessitant un changement aux heures d'entrée ou de sortie des élèves, ou impliquant un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement, est présenté aux membres. • Jeudi 3 septembre 2026 (J6) : Fête de la rentrée - P2 + midi (11 h 30 à 13 h 20) - Tous les élèves de l'école. • Jeudi 15 octobre 2026 (J5) : Théâtre : Le Crime de l'Orient-Express - P1 + P2 + midi (9 h 45 à 12 h 30) - 58 élèves de 2e secondaire du PEI (Groupes 271 et 272). Il est proposé par madame Dominique Joyal, appuyée par madame Émilie Thibault, que les activités et sorties éducatives soient approuvées, telles que présentées; les activités et sorties éducatives sont approuvées à l'unanimité.		#CE 25/26-31

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CE)

Sujets	Discussions	Suivis	Résolutions
7. Approbation d'un voyage communautaire;	La direction présente la proposition d'un voyage communautaire au Maroc envisagé pour le printemps 2028 et destiné à plus ou moins 30 élèves de 4e et 5e secondaire du PEI. Ce voyage d'une durée de 11 jours serait semblable à celui qui a eu lieu au Nicaragua à l'hiver 2026. Les coûts sont estimés à 3795 $ par élève. Étant donné que le voyage à Paris, présenté lors de la séance du 12 mai 2026, n'a pas fait l'objet d'une approbation, il est convenu de procéder à son approbation à ce point. Il est proposé par madame Nadeau, appuyée par madame Annie Létourneau, que le voyage communautaire au Maroc, destiné aux élèves de 4e et 5e secondaire du PEI au printemps 2028, ainsi que celui qui se déroulera à Paris, destiné aux élèves de 4e et 5e secondaire inscrits en arts plastiques à l'automne 2027, soient approuvés, tels que présentés; le voyage communautaire au Maroc, destiné aux élèves de 4e et 5e secondaire du PEI au printemps 2028, ainsi que celui qui se déroulera à Paris, destiné aux élèves de 4e et 5e secondaire inscrits en arts plastiques à l'automne 2027, sont approuvés à l'unanimité.	➢ Suivi	#CE 25/26-32
8. Approbation des règles de conduite 2026-2027 (code de vie);	Le document portant sur les règles de conduite 2026-2027 (code de vie) a préalablement été transmis par courriel à l'ensemble des membres. Outre l'amélioration de la mise en page, la direction présente aux membres les modifications qui ont été apportées à la version 2026-2027 du document. Dans la section portant sur les appareils électroniques, plus précisément au point 4.4, la gradation des interventions a été ajoutée. Dans la section 16. Code vestimentaire et accessoires : • La phrase « Adapter sa tenue au milieu de vie fréquenté constitue un savoir-être attendu de chacun » est ajoutée. • Au point 16.1, la phrase « Les hauts doivent couvrir la majeure partie du torse et les parties intimes également » est remplacée par « Les hauts doivent couvrir entièrement le torse, incluant la poitrine ». • Au point 16.2, la phrase « Conformément aux exigences légales en vigueur, les élèves doivent avoir le visage découvert en tout temps à l'intérieur et sur les terrains de l'école » est ajoutée; il s'agit d'une obligation ministérielle. Dans la section portant sur la violence et l'intimidation, plus précisément au point 19.1, un membre suggère de reformuler la phrase. Celle-ci est donc modifiée comme suit : « Les attitudes et le comportement adoptés par l'élève en toute circonstance doivent exclure toute forme d'intimidation, de violence, de manifestation de haine ou de discrimination, notamment celles fondées sur le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique, et doivent assurer le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes. »		#CE 25/26-33

Sujets	Discussions	Suivis	Résolutions
	Au point 19.2, un membre suggère de reformuler la phrase afin qu'elle fasse davantage référence au caractère violent. La phrase est donc modifiée comme suit : « Tout geste ou échange à caractère violent est proscrit en tout temps, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. » Le malaise face à certaines tenues vestimentaires jugées inappropriées se fait de plus en plus ressentir par l'ensemble des membres du personnel de l'école. Les membres, tant les hommes que les femmes ont exprimé la difficulté à intervenir lorsque les vêtements sont trop révélateurs. Par conséquent, il a été convenu de produire et rendre accessible à tous un visuel explicatif et référentiel, non genré, illustrant les vêtements permis et non permis. Considérant l'importance de se rallier autour du respect du code vestimentaire, plus précisément en ce qui a trait à la constance et à la cohérence des interventions, ce visuel explicatif et référentiel sera affiché à différents endroits dans l'école et transmis dans les communications adressées aux parents. Il est rappelé que le document des règles de conduite 2026-2027 sera déposé sur le site Web de l'école, en plus d'être inclus dans l'agenda. Sur la proposition de madame Annie Lagacé, appuyée par madame Nadeau, le document portant sur les règles de conduite 2026-2027 (code de vie) est modifié conformément aux corrections demandées et approuvé à l'unanimité.	➢ Suivi	
9. Adoption du rapport annuel du conseil d'établissement 2025-2026;	Le rapport annuel du conseil d'établissement 2025-2026 a préalablement été partagé à l'ensemble des membres. Il est proposé par monsieur Bérubé, appuyé par madame Marta Gago, de procéder à l'adoption du rapport annuel du conseil d'établissement 2025-2026, tel que présenté; le rapport annuel du conseil d'établissement 2025-2026 est adopté à l'unanimité.		#CE 25/26-34
10. Approbation des listes d'articles scolaires 2026-2027;	Le document comportant les listes d'articles scolaires réparties selon les niveaux et les services spécialisés a préalablement été transmis par courriel aux membres. Le document officiel sera déposé sur le site Web de l'école pour accessibilité aux parents. Il est proposé par madame Magalie Ndion, appuyée par madame Joyal, que les listes d'articles scolaires 2026-2027 soient approuvées, telles que présentées; les listes d'articles scolaires 2026-2027 sont approuvées à l'unanimité.		#CE 25/26-35
11. Approbation des frais chargés aux parents 2026-2027;	Une feuille est remise à chacun des membres, et le membre de la direction responsable en présente le contenu.		#CE 25/26-36

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CE)

Sujets	Discussions	Suivis	Résolutions
	Les frais chargés aux parents pour l'année scolaire 2026-2027 sont répartis comme suit : • Les frais scolaires, incluant les cahiers d'exercices et la reprographie; • Les frais non inclus dans le « coût total par élève » (options et profils); • Les frais généraux pour l'agenda, l'assurance et la surveillance du midi. Pour les frais relatifs aux options et aux profils, certaines augmentations sont observées par rapport à l'année scolaire 2025-2026. Il est rappelé que le gouvernement du Québec accorde une mesure budgétaire visant à alléger la facture des parents pour l'inscription de leur enfant à des projets pédagogiques particuliers (PPP), tels que les profils ou concentrations. Cette mesure prévoit une subvention pouvant atteindre 300 $ par élève inscrit. En lien avec la politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers, laquelle encadre les contributions pouvant être demandées pour les biens et services offerts à l'école, les coûts associés au réveillon de Noël ainsi qu'à certaines activités spécifiques ne seront pas facturés. Il est proposé par monsieur Inouk Tremblay-Desmeules, appuyé par madame Thibault que les frais chargés aux parents pour l'année scolaire 2026-2027 soient approuvés, tels que présentés; les frais chargés aux parents pour l'année scolaire 2026-2027 sont approuvés à l'unanimité.		
12. Présentation des listes de prix et du menu de la cafétéria 2026-2027;	Les documents relatifs au menu et aux prix de la cafétéria pour la prochaine année scolaire sont remis à l'ensemble des membres. On y constate certaines augmentations, en lien avec le taux d'inflation.		
13. Information du représentant au comité de parents;	En l'absence de monsieur Mamadi Fatoumata Cissé, représentant au comité de parents, madame Gauthier, présidente et membre substitut du comité de parents, mentionne avoir assisté à la dernière rencontre du comité, tenue le 3 juin 2026, laquelle avait une orientation davantage sociale. Lors de cette rencontre, les interrogations des membres portaient principalement sur les préoccupations liées à la place importante du numérique en milieu scolaire, particulièrement en ce qui a trait à la gestion du temps d'écran. Des questions ont également été soulevées au sujet des devoirs ainsi que des rôles et pouvoirs respectifs des membres du conseil d'établissement (CE) par rapport à ceux du comité de parents. Il a été jugé pertinent de mieux définir les rôles de chacun pour la prochaine année scolaire.		

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CE)

Sujets	Discussions	Suivis	Résolutions
14. Information du parlement étudiant;	Madame Olivia Armishaw, présidente, présente les différents événements marquants qui se sont déroulés depuis la dernière séance du 12 mai 2026 ou qui se dérouleront d'ici la fin de l'année scolaire : galas du 1er et du 2e cycle; gala sportif; collation des grades; examens de fin d'année; fin de l'année scolaire; bal de graduation. La présidente prend un moment pour féliciter madame Armishaw pour son engagement et son implication au sein du CE, soulignant la fin de son parcours au secondaire et le début d'une nouvelle étape. Un membre profite de ce point pour féliciter toutes les personnes ayant contribué à l'organisation de la collation des grades et souligne la qualité exceptionnelle de cet événement d'envergure, remarquablement bien organisé et toujours aussi spectaculaire d'année en année. Madame Arsmihaw est félicitée pour son beau discours.		
15. Information de la direction;			
15.1 Rencontre pour les nouveaux parents	La direction informe les membres qu'une rencontre d'informations destinée aux parents des futurs élèves de 1re secondaire aura lieu le lundi 22 juin 2026 en soirée, à l'agora. Lors de cette rencontre, les principaux éléments caractérisant la vie scolaire au secondaire seront présentés aux parents et aux élèves. Cette rencontre vise à offrir toute l'information nécessaire pour bien préparer cette transition.		
15.2 Remerciements	La direction remercie les membres pour leur participation active au sein du CE ainsi que pour leur implication tout au long de l'année.		
16. Proposition du calendrier des séances du conseil d'établissement;	La direction propose les cinq séances du CE pour la prochaine année scolaire : • Mardi 6 octobre 2026; • Mardi 8 décembre 2026; • Mardi 9 février 2027; • Mardi 11 mai 2027; • Mardi 8 juin 2027. Les membres se disent en accord avec cette proposition.		
17. Date et lieu de la prochaine séance;	La prochaine séance du conseil d'établissement aura lieu le mardi 6 octobre 2026 à 18 h 45, à la bibliothèque.		
18. Clôture de la séance.	Afin de clore et de procéder à la levée de la séance, la présidente tient à remercier une fois de plus tous les membres pour leur participation, leur collaboration et leur engagement constants,		#CE 25/26-37

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CE)

Sujets	Discussions	Suivis	Résolutions
	qui démontrent à quel point le travail effectué converge vers un objectif commun : vouloir ce qu'il y a de mieux pour l'école secondaire des Sentiers et la réussite des élèves. Au personnel enseignant et de soutien, la présidente exprime également toute sa gratitude; l'école est riche de votre présence et de votre dévouement auprès de la clientèle étudiante. Il est clair que vous avez leur réussite à cœur. À madame Murray, directrice : merci pour ce travail conjoint et collaboratif; ce fut un réel plaisir de collaborer avec vous. La présidente souhaite une excellente continuité à l'école des Sentiers, ainsi que beaucoup de succès dans la poursuite du travail remarquable accompli par le CE au bénéfice des élèves. Elle témoigne également sa reconnaissance pour la confiance et le soutien accordés au cours de ses 12 années au sein du CE des Sentiers. L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 20 h 04 par madame Létourneau et madame Armishaw que la séance soit levée.		

Rédaction et correction : Mélanie Daudelin

Édith Gauthier

Édith Gauthier, présidente du CE

Line Murray, directrice